



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 90 - JUIN 2013**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté N °2013151-0003 - délégation de signature donnée à Mme Isabelle BURKHARD, en tant que Directrice de la DURQ	.....	1
Arrêté N °2013154-0005 - Délégation de signature du directeur par intérim de l'hôpital Paul Doumer	.....	12

## **75 - Préfecture de police de Paris**

Arrêté N °2013155-0001 - Arrêté n °2013-00566 portant délégation de signature au préfet chargé de l'intérim des fonction de préfet de la Seine- Saint- Denis.	.....	15
---	-------	----





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2013151-0003**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-  
Dupuytren Georges Clémenceau  
le 31 Mai 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

délégation de signature donnée à Mme Isabelle  
BURKHARD, en tant que Directrice de la  
DURQ

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

## A R R E T E

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé

### ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **En l'absence de Madame Orio, et de Monsieur Alexandre, Mme Isabelle Burkhard**, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery**, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

### ARTICLE 3 :

- **Monsieur Jean-Bernard Castet**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- **Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 2 /07/2011).
- **Madame Catherine Diviné**, pharmacien, chef de service de la pharmacie d'Albert Chenevier, à l'effet de signer les documents en matière économique et financière paragraphe C alinéa 2, relatifs à l'engagement des dépenses d'exploitation.

#### ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice par intérim du site Albert Chenevier et secrétaire générale à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 5 :**

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Jacqueline Auberge**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de Madame Jacqueline Auberge directrice adjointe et de Madame Astrid Beudet, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :
  - **Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clémenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Gaëlle Maille**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

b) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Olivier Guigou**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

c) En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Joëlle Le Gal**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Isabelle Burkhard et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

d) En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Benoit Mournet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- e) En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur adjoint chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Marie Annick Liger**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- f) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Laura Martinez**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Manelle Ajjaj**, ingénieure à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Monsieur Alexandre Charlot**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- g) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Pascal Sandmann**, Coordonnateur général des soins adjoint à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
  - **Madame Josyane Pape**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- **Madame Brigitte Anne**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphes B, F, et G) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

#### **ARTICLE 6 :**

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice par intérim du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice par intérim du site Albert Chenevier, de Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Brigitte Anne**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Madame Astrid Beudet, directrice adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Pape Josyane**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Mme Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

#### **ARTICLE 7 :**

- Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

#### **Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :**

##### **Administrateurs de garde 1**

Joel Alexandre, directeur adjoint GH

Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale

Sabrina Lopez, directrice adjointe

Benoit Mournet, directeur adjoint

Estelle Plan, directrice adjointe

Marc Pommier, ingénieur général

Pascal Sandmann, directeur des soins

Benoit Sevcik, directeur adjoint

Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT

Joëlle Teixier, directrice de la communication

## **Administrateurs de garde 2**

### **Albert Chenevier**

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers

Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière

Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS

Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier

Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

### **Henri Mondor**

Nadine Cousin, cadre supérieur de santé

Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers

Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière

Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière

Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers

Joëlle Le Gal, cadre supérieur de santé

Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.

### **Site Emile Roux :**

Philippe Le Roux, directeur

Astrid Beudet, directrice adjointe

Michel Briend, ingénieur

Josyane Pape, directrice des soins

Jean Bernard Castet, directeur adjoint

Sabrina Lopez, directrice adjointe

Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière

### **Site Joffre Dupuytren**

Julien Delie, directeur

Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers

Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers

Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers

Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers

Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers

Josyane Pape, directrice des soins

### **Site Georges Clemenceau**

Valérie Deleuze-Dordron, directrice

Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé

Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière

Yolande Corbi, cadre supérieur de santé

Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers

Didier Mariani, cadre supérieur de santé

**ARTICLE 8 :** l'arrêté n° 2013 127-0006 en date du 07 mai 2013 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 9 :** La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 31 mai 2013



**Martine ORIO**

Directrice des hôpitaux universitaires  
Henri Mondor

**Joël ALEXANDRE**  
Adjoint au Directeur



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2013154-0005**

**signé par Directeur de l'hôpital Vuillemin Paul Doumer  
le 03 Juin 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Délégation de signature du directeur par  
intérim de l'hôpital Paul Doumer

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur par intérim de l'hôpital Paul Doumer

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R.6147-2, R.6147-5, R.6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013154-0003 du 3 juin 2013 modifiant l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2013 / 05 0010 du 28 mai 2013 portant nomination de Monsieur Pierre MALHERBE, directeur du site René Muret aux Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, en sus de ses fonctions, directeur par intérim de l'hôpital Paul Doumer,

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- Magalie LAMBERT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- Gilles LANNIC, attaché d'administration, responsable qualité-gestion des risques et référent usagers, à l'effet de signer tous actes en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la responsable des ressources humaines et tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, I de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à :

- Denis DOVERGNE, adjoint des cadres, responsable gestion administrative chargé de l'économat à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et D de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- Annie LEGENT, adjoint des cadres, responsable finances, admissions-frais de séjour-traitements externes et Régisseur à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- Frédéric ROUSSEL, technicien supérieur, responsable travaux-services techniques à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et D de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

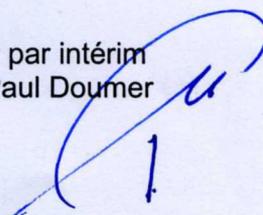
**Article 3 :** En cas d'empêchement de Mme Magalie LAMBERT, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Béatrice LEGRAND, adjoint des cadres, chef du personnel, à effet de signer les actes liées aux fonctions ressources humaines et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

**Article 4 :** L'arrêté de délégation de signature n° 2011-004 vpd du 25 mai 2011 est abrogé.

**Article 5 :** Le directeur par intérim de l'hôpital Paul Doumer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de paris et de la préfecture de police.

Fait à Labruyère, le 3 juin 2013

Le Directeur par intérim  
de l'hôpital Paul Doumer



Pierre MALHERBE



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2013155-0001**

**signé par Préfet de police  
le 04 Juin 2013**

**75 - Préfecture de police de Paris**

Arrêté n °2013-00566 portant délégation de signature au préfet chargé de l'intérim des fonctions de préfet de la Seine- Saint- Denis.

**Arrêté n° 2013-00566**  
portant délégation de signature au préfet chargé de l'intérim des fonctions  
de préfet de la Seine-Saint-Denis

**Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2214-4 et L. 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-2, L. 132-10, L. 332-1, L. 333-1 et L. 512-4 à L. 512-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 45 et 73 ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et services de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2009-00645 du 7 août 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques, notamment ses articles 2 et 4 ;

Vu l'arrêté n° 2010-00865 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, notamment ses articles 18 et suivants relatifs à la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté n° 2011-00463 du 23 juin 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation ;

Vu l'arrêté n° 2012-00310 du 6 avril 2012 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du renseignement de la préfecture de police, notamment le premier alinéa de son article 3 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'Ecole nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 18 avril 2013 par lequel M. Didier LESCHI, administrateur civil hors classe, est nommé préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu le décret du 2 mai 2013 par lequel M. Christian LAMBERT, préfet hors classe, est admis à faire à valoir ses droits à la retraite à compter du 6 juin 2013 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services à la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à M. Didier LESCHI, préfet délégué pour l'égalité des chances, chargé de l'intérim des fonctions de préfet de la Seine-Saint-Denis, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés et décisions et prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir ou faire cesser les atteintes à la sécurité des personnes et des biens ainsi que les troubles à l'ordre public dans le département de la Seine-Saint-Denis, à l'exclusion de ceux relatifs aux rassemblements et manifestations qui affectent également l'ordre public dans un autre département.

La délégation de signature consentie à l'alinéa précédent porte notamment sur les actes relatifs à l'exercice des attributions mentionnées aux articles L. 2214-4 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales et L. 332-1 et L. 333-1 du code de la sécurité intérieure.

### **Article 2**

Délégation permanente est donnée à M. Didier LESCHI à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

- les conventions mentionnées à l'article L. 132-10 du code de la sécurité intérieure, en tant qu'elles fixent les modalités de l'association des maires du département de la Seine-Saint-Denis à la définition des actions de lutte contre l'insécurité et l'information de ces derniers sur les résultats obtenus ;

- les conventions de coordination mentionnées aux articles 512-4 à L. 512-6 du même code, en tant qu'elles précisent la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et déterminent les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des directions et services actifs de la préfecture de police territorialement compétents.

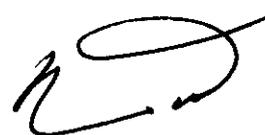
### **Article 3**

Les compétences mentionnées aux articles L.132-10 et L.512-4 à L.512-6 du code de la sécurité intérieure, ainsi qu'aux dispositions du 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales pour lesquelles le préfet chargé de l'intérim des fonctions de préfet de la Seine-Saint-Denis a reçu délégation de signature en application des articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté sont exclues de la délégation que ce dernier peut consentir aux agents placés sous son autorité.

### **Article 4**

Le préfet délégué pour l'égalité des chances, chargé de l'intérim des fonctions de préfet de la Seine-Saint-Denis, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le **04 JUIN 2013**



Bernard BOUCAULT

2013-00566